



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20231114_19

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES AU 1^{er} DÉCEMBRE 2023

Date du Conseil Municipal : 14 novembre 2023
Date de convocation : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 30
Nombre de représentés par pouvoir : 3
Nombre de votants : 33
Nombre d'absents : 24

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Michèle DRAPPIER), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domice, BLEROT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DORGERE François, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurora, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, LEVILLAIN Sébastien, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : VANDOOREN Mathieu.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Fonction Publique ;
- L'avis favorable émis par le Comité Social Territorial de la Commune en date du 14 novembre 2023 ;

Considérant :

- Qu'il convient de créer les postes suivants :
 - o 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 32.94/35^e ;
 - o 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
 - o 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 25/35^e ;
 - o 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 30/35^e ;
 - o 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - o 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 28/35^e
 - o 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - o 1 adjoint d'animation à 23.60/35^e
 - o 1 adjoint technique à temps complet
- Qu'il convient de supprimer les postes suivants :
 - o 1 adjoint technique à 32.94/35^e ;
 - o 1 adjoint technique à 25/35^e ;
 - o 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 30/35^e ;
 - o 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28/35^e ;
 - o 1 adjoint technique à 21.79/35^e ;
 - o 1 adjoint d'animation à 18.31/35^e ;
- Que les dépenses correspondantes sont déjà inscrites au chapitre 012 du budget primitif 2023.

Décide : à l'unanimité (33 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De créer et supprimer les postes cités précédemment à compter du 1^{er} décembre 2023 ;
 - D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce afférente à cette délibération ;
- De transmettre la présente délibération au Centre de Gestion de l'Eure.

Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.